



I

Intervention CFDT au CTM du 14 février 2012

Le CTM ne s'est pas tenu, faute de quorum (boycott CGT et FO, absence de l'UNSA).

Néanmoins, la présence de la CFDT a obligé le secrétaire général à être présent pour constater l'absence de quorum et entendre la déclaration des représentants CFDT.

Déclaration

Le boycott engagé par nos camarades de la CGT et de FO porte essentiellement sur deux points :

1. Retrait du décret OPA

Sur ce 1^{er} point relatif aux OPA, la CFDT demandait le retrait afin d'examiner simultanément l'ensemble des points homologation et retrait des OPA

2. Fusion NES B

Sur ce 2^{ème} point, la CFDT estime que l'administration a suffisamment pris de retard et n'était pas d'accord pour retarder une nouvelle fois ce dossier. Par conséquent, nous n'approuvons pas le choix du boycott de nos camarades.

Nous ne pouvons que constater les dégâts d'une concertation au cadrage imprécis. Depuis la sortie des textes fin 2009, les années 2010 et 2011 n'ont manifestement pas permis à l'administration de conduire un projet "partagé" à son terme. Nous avons là véritablement un problème de conduite du dialogue.

Le dossier du NES B, au niveau fonction publique, a été traité comme partie d'un tout "le volet statutaire" soumis à signature syndical en 2008.

Dans ce cadre, l'administration Fonction Publique a clairement souhaité travailler par le biais d'un engagement fort des uns et des autres afin d'identifier ceux qui souhaitaient discuter. A notre connaissance FO, CGT, FSU et Solidaires ont décliné l'offre de dialogue. Des négociations ont donc eu lieu avec ceux qui le souhaitaient (CFDT, UNSA, CGC et CFTC).

Le dossier est ensuite revenu dans le jeu normal des discussions. Il est passé dans les instances CSFPE...

Aujourd'hui alors que le ministère de la fonction publique est prêt à légiférer pour obtenir une rétroactivité au 1^{er} janvier 2012 pour la mise en place des décrets, nous déplorons une absence de dialogue de notre administration sur ce point.

Vos titulaires CFDT: Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

FGTE-UFETAM CFDT

30 passage de l'Arche -

92055 La Défense cedex

✉ cfdt.syndicat@i-carre.net

☎ 01 40 81 24 00

📠 01 40 81 24 05

www.cfdt-ufetam.org

Au plan ministériel, il y avait manifestement des sujets de négociation sur le NES B pour discuter de son cadrage, ses objectifs, ses enjeux, les marges de manœuvre éventuelles (reclassement dans les nouvelles grilles, modalités de recrutement, promotion sociale C en B et B en A, régime indemnitaire...).

Sur la méthode de dialogue comme nous l'avons dit lors de courts échanges sur l'agenda social, il convient de bien distinguer ce qui est de l'ordre de la négociation et ce qui est de l'ordre de la concertation.

Sur ce dossier NES B, l'obstruction répétée de certains (CGT et FO) sur ce dossier montre les limites du dialogue social amateur et "prêche" pour l'établissement de règles partagées et d'engagement à dialoguer.

Les accords de Bercy, les changements de règle de la représentativité doivent être utilisés dans toutes leurs dimensions et pourquoi pas, conduire l'administration à négocier un premier cadrage des discussions avec les syndicats comme la CFDT, favorable à cette fusion du NES B puis à tenter de le faire approuver par le plus grand nombre.

Vos titulaires CFDT: Hubert **LEBRETON**, Véronique **THYS**, Freddy **HERVOCHON**- **Vos suppléants CFDT:** Isabelle **GILLET**, François **QUESSADA**, Sophie **DESMARIEUX**

FGTE-UFETAM CFDT

30 passage de l'Arche -

92055 La Défense cedex

✉ cfdt.syndicat@i-carre.net

☎ 01 40 81 24 00

📠 01 40 81 24 05

www.cfdt-ufetam.org